



Shopping du cœur est une **opération de stimulation économique virtuelle en faveur de vous, commerçants impactés par les inondations de juillet dernier**. Avec le temps et beaucoup de détermination, vous commencez enfin à retrouver une vie « normale » et tentez de vous relancer. Le SNI – soutenu par la Région wallonne, le ministre de l'Économie, Willy Borsus, et ses nombreux partenaires – a décidé de vous aider et vous soutenir.

L'idée est simple : **cette action de solidarité dénommée**

« Shopping du cœur » va inciter les consommateurs à vous découvrir et à visiter vos outils virtuels (Facebook, Instagram, site Internet, etc.) dans un élan de générosité. Pour ce faire, un grand concours est organisé du 22 au 26 juin 2022.

Un double objectif :

- Faire savoir au plus grand nombre que vous êtes à nouveau en activité et donc les inciter via ce concours à venir vous découvrir digitalement et peut-être ensuite venir pousser votre porte physique.
- Une vitrine permanente des magasins réouverts et une campagne de communication durant l'été. Il est donc important qu'un maximum de commerces réouverts soient présents sur la plate-forme afin d'apparaître lors des recherches de consommateurs curieux.

Fonctionnement du concours

Les consommateurs participant aux concours (clients potentiels) devront retrouver les logos « Shopping du Cœur » qui seront insérés sur les canaux digitaux de commerçants participants de manière aléatoire. Après avoir visité les sites internet et pages Facebook de ces derniers pour retrouver les « logos », les clients compléteront un formulaire en ligne afin d'indiquer où sont « cachés » les logos. Un tirage au sort sera organisé par les responsables des associations de commerçants/partenaires locaux afin de désigner les gagnants. Tous les commerces participants seront recensés, par ville, sur le site.

Le message qui sera alors diffusé au grand public est simple :

Vous souhaitez participer au concours et gagner des chèques cadeaux à dépenser chez les commerçants participants ? Choisissez votre zone de participation, visitez les vitrines virtuelles

des commerçants et recherchez les « logos indices ». Aucune obligation d'achat ! Une fois trouvés, il vous suffit de remplir le formulaire « Je participe » disponible sur le site www.shoppingducoeur.be. Bonne chance à tous et toutes !

Une communication globale

La volonté du SNI et de ses partenaires est de vous soutenir concrètement vous, les commerçants impactés en juillet dernier. Une **communication large mais ciblée** sera alors nécessaire : radio, TV locales, médias, presse écrite, réseaux sociaux, magazines d'informations, bouche-à-oreille, etc. sont autant de canaux qui seront actionnés par l'équipe ProCommerce du SNI afin que cette action soit une réussite et tout cela GRATUITEMENT !

Les partenaires de l'action

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». La réussite de cette action (qui passe notamment par une large diffusion évoquée précédemment) repose sur **des partenariats forts**. Pour mener à bien cette action en votre faveur, le SNI peut compter sur le soutien de ses membres et de ses nombreux partenaires : votre échevinat du commerce, votre association de commerçants, votre ADL, votre GCV, etc.

Agenda : L'action se déroulera du mercredi 22 au dimanche 26 juin 2022.

Comment participer ?

Vous êtes commerçant sinistré et vous souhaitez participer à ce concours ?

1. Décider de participer à l'action
2. S'inscrire sur le site : <https://shoppingducoeur.be/inscription-commercant/>
3. Mettre en valeur votre commerce lors de l'inscription (préparez donc une ou plusieurs photos ainsi qu'un maximum d'informations sur votre commerce)
4. Constater une augmentation de passage et de trafic pour faire connaître davantage votre commerce réouvert !

➔ Visitez le site dédié à l'action en scannant le QR CODE ➔



Vous ne connaissez pas le SNI ? RDV SUR www.sninet.be